

 **Nom de l'aide**
+ **lien page dédiée**

Les Aides disponibles !

Informations données à titre indicatif, voir complément d'information sur le site dédié (cliquez sur le nom de l'aide qui vous intéresse).



**AIDES DE LA
REGION
OCCITANIE**



Description



Bénéficiaires



Interlocuteur

 <u>Contrat Entreprise d'Avenir</u>	Soutenir les entreprises dans leurs projets structurants et générateurs d'emplois	Entreprises jusqu'à 500 salariés Entreprises de plus d'un an	Laurence Almendros CCI Gers l.almendros@gers.cci.fr
 <u>Contrat 3 S</u>	Accompagner projets structurants (innovation au service des transformations) Développer des innovations technologiques de rupture dans les domaines stratégiques d'avenir en lien avec les 8 domaines de la Stratégie Régionale de l'Innovation etc. VOIR SUITE	PE (Petite Entreprise) ME (Moyenne Entreprise) ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) Grande Entreprise (sous condition)	Laurence Almendros CCI Gers l.almendros@gers.cci.fr
 <u>Pass Transformation écologique</u>	Soutenir les entreprises ayant décidé d'engager des travaux d'amélioration Soutenir la sobriété énergétique, la production de chaleur ou de froid renouvelable, la gestion de l'eau et des déchets, l'impact sur l'environnement, la cybersécurité et la digitalisation des process	1er bilan d'activité sur au moins 12 mois EA (Entreprise Adaptée) Associations réalisant plus de 50% de recettes dans le cadre de leur activité économique Entreprises de moins de 20 salariés EI (Entreprise d'Insertion)	Laurence Almendros CCI Gers l.almendros@gers.cci.fr




**Fonds Tourisme Durable –
Restaurateurs & hébergeurs,
accélérez votre transition
écologique**

Le Fonds Tourisme Durable permet de financer les projets de transition écologique des restaurateurs et des hébergeurs vers un tourisme durable. Il s'inscrit dans le cadre du plan Destination France. Le Fonds Tourisme Durable permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique qui ont pour objectifs de :

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport),
- encourager l'ancrage dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux),
- se former, se labelliser et communiquer sur l'engagement écologique.

L'aide s'adresse aux TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique (SAS, SCOP, association loi 1901...) et collectivités exerçant une activité touristique en régie, situées en zone rurale ou péri-urbaine

[conditions-eligibilite-financement-fonds-tourisme-durable-25.pdf](#)
(PDF, 2.18 Mo)

Marie Stéphanie Cazals
CCI
ms.cazals@gers.cci.fr


Mission chaleur renouvelable

Le Département du Gers assure depuis 2021 la mission Chaleur renouvelable, avec une animatrice et un opérateur dédiés. Cette mission permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics du territoire dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques telles que le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique (conseils objectifs et gratuits, études d'opportunité technique et économique, accompagnement à la mise en œuvre de projets, conseils juridiques et financiers, suivi des installations en fonctionnement, structuration des filières d'approvisionnement bois énergie, ...).

Accompagnement pour tous les maîtres d'ouvrage privés ou publics hors particuliers.

Jean Michel Mivière Conseil
Département du Gers
chaleurrenouvable@gers.fr
0562673140



Fonds chaleur durable

“Vous souhaitez passer à la chaleur renouvelable en bénéficiant de l’accompagnement et du financement du Fonds Chaleur ? Testez votre éligibilité !

Pour ce faire, choisissez l’énergie renouvelable qui correspond le mieux à vos besoins et laissez vous guider par notre calculatrice d’éligibilité. Cet outil vous permet de savoir si vous pourriez être éligible à un accompagnement de la part du Fonds Chaleur et vous donnera une estimation du montant des aides auxquelles vous pouvez prétendre. Le résultat pourra ainsi vous aiguiller sur les démarches à suivre.

Si, à ce stade, vous ne savez pas encore quelle énergie renouvelable vous convient le mieux : contactez directement votre Direction Régionale qui pourra vous aiguiller.”

Industriels, entreprises et
collectivités



Fonds accessibilité

Commerces, hôtels, cafés, restaurants, agences bancaires, commerces alimentaires, etc., avec une enveloppe de 300 millions d’euros sur 5 ans, l’État vous aide à financer vos dépenses de mise en accessibilité jusqu’en 2028 !

Etablissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie, sous forme de TPE ou PME. Sont concernés notamment :

- les établissements bancaires (type W),
- les magasins de vente (type M dans la nomenclature sécurité incendie, soit les magasins de vente alimentaire, vestimentaire, bricolage, etc),
- les restaurants ou débits de boisson (type N dans la nomenclature sécurité incendie),
- les hôtels ou pensions de famille (type O),

Laurence Almendros
CCI Gers
l.almendros@gers.cci.fr



Diagnostic Axes D'Innovation

Le Diag Axes d'Innovation permet à l'entreprise d'identifier des axes d'innovation potentiels ou intervient dans une phase de faisabilité pour un projet précis. Il peut intégrer notamment :

- des actions d'idéation permettant d'intégrer une démarche d'innovation au sein de l'entreprise et l'émergence d'axes et projets d'innovation ;
- des pré-études techniques ;
- des études technico-économiques ;
- des études de marché ;
- le dépôt d'un premier brevet français.

Montant

16 000 € TTC maximum pris en charge à 50% par Bpifrance.

PME (selon la définition européenne) et ETI (de moins de 2 000 salariés) n'ayant pas bénéficié d'aide à l'innovation depuis au moins 2 ans inclus.

Les dispositifs pour l'investissement



Conitnuum Financement BPI FRANCE

Financer son besoin de trésorerie, se lancer à l'international, acquérir un nouvel équipement, préparer une croissance externe, développer ses capacités d'innovation...

Financer le développement des entreprises françaises est l'une des principales missions de Bpifrance. C'est pourquoi nous proposons des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise (création, développement, croissance externe, innovation, international, transmission, etc.) en partenariat avec les banques privées et le cas échéant les régions et la Banque des Territoires.

Etablissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie, sous forme de TPE ou PME. Sont concernés notamment :
les établissements bancaires (type W).
les magasins de vente (type M dans la nomenclature sécurité incendie, soit les magasins de vente alimentaire, vestimentaire, bricolage, etc),
les restaurants ou débits de boisson (type N dans la nomenclature sécurité incendie),
les hôtels ou pensions de famille (type O),



Prêt Tourisme

Destiné au tourisme dans son ensemble, le « Prêt Tourisme 2 » (adossé aux ressources de la Banque des Territoires - CDC) finance les actifs matériels et immatériels au sein de programmes de modernisation, mise aux normes, rénovation, équipement, ainsi que les opérations de transmission, y compris croissance externe (acquisition de fonds de commerce ou achat de titres).

Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du régime « de minimis »



Fond Tourisme Occitanie

Le Fonds Tourisme Occitanie, un Fonds dédié aux entreprises privées et publiques du tourisme en Occitanie

Créé en 2019 à l'initiative de la Région avec le concours de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et des Caisses Régionales du Crédit Agricole*, le Fonds Tourisme Occitanie (FTO) est géré par M Capital Partners.

Il s'agit d'un Fonds de prêts de 111 millions d'euros dédié à toutes les entreprises du tourisme en Occitanie, qu'elles soient privées, publiques ou parapubliques, pour accompagner l'évolution et la diversification de l'offre touristique en Occitanie.

Tous les lieux, tous les touristes. Les stations de montagne, comme les centres thermaux, les nouveaux musées comme les centres de congrès, les parcs de loisirs. Hôtels, hébergements hors normes, nouveaux dispositifs inconnus jusqu'alors...

Le Fonds ciblera aussi bien des projets publics, parapublics ou privés, pour peu qu'ils s'attachent à développer et à pérenniser la fréquentation des sites et stations touristiques sur les quatre saisons en Occitanie. Que le projet soit une création, ou bien qu'il s'agisse de la modernisation d'une activité existante.

Cela fait référence par exemple à la montée en gamme de l'offre d'hébergement, à l'émergence de nouveaux concepts touristiques tels que l'œnotourisme ou le slow tourisme ou encore à l'adaptation des stations de ski aux 4 saisons.